



Rapport annuel 2021 de la Commission de Surveillance de HUY

Table des matières

<u>1.La Commission de Surveillance</u>	<u>3</u>
<u>1.1.Composition.....</u>	<u>3</u>
<u>1.2.Fonctionnement.....</u>	<u>3</u>
<u>1.3.Traitement des demandes des personnes détenues.....</u>	<u>4</u>
<u>2.L'établissement pénitentiaire concerné</u>	<u>4</u>
<u>3.La surveillance.....</u>	<u>4</u>
<u>3.1.Thématiques principales relevées par la CdS.....</u>	<u>4</u>
<u>3.2.Thématique transversale de l'année 2021 :</u>	
<u>L'infrastructure</u>	
.....	<u>5</u>
<u>4.Le droit de plainte</u>	<u>5</u>
<u>5.Les trois principales conclusions et recommandations de la CdS pour l'année 2021.....</u>	<u>5</u>
<u>6.Principaux défis de la CdS et principaux axes de travail pour l'année 2022 :</u>	<u>6</u>

1. La Commission de Surveillance

1.1. Composition

La Commission de surveillance des établissements pénitentiaires de Huy et Marneffe se compose de :

Une présidente : DELLISSE Adeline

Une vice-présidente : d'UDEKEM d'ACUZ Thérèse

A partir du 17 décembre 2021, les rôles ont été inversés : Mme d'UDEKEM d'ACUZ a été nommée présidente et Mme DELLISSE a été nommée vice-présidente.

Des Juristes :

TROKAY Julie - Présidente de la commission des plaintes

Des membres :

BODART Florian

CHEVALIER Pauline - Membre assesseur de la commission des plaintes

GOSSIAUX Alexandre (depuis septembre 2021)

LAMBRECHTS Julie (jusqu'en avril 2021)

LECLOUX Caroline - Membre assesseur de la commission des plaintes

MARSDEN André

NIGOT Colette - secrétaire

PIRARD Colin (depuis décembre 2021)

La commission de surveillance est toujours incomplète. Nous sommes à la recherche d'un médecin et d'un juriste.

1.2. Fonctionnement

En 2021, nous poursuivons sur le même mode de fonctionnement que fin 2020, la commission commence à avoir de bonnes habitudes de travail.

Chaque mois, un commissaire est désigné commissaire du mois et se rend dans les établissements pénitentiaires de Huy et Marneffe une fois par semaine. Le commissaire rencontre les détenus qui le souhaitent, éventuellement différents intervenants de la prison, visite certains locaux de la prison et fait un rapport de ses constats aux autres membres de la CdS.

La commission se réunit chaque premier lundi du mois afin de débattre des constats du commissaire du mois, de discuter des priorités pour le ou les mois qui suivent, de ce que nous souhaitons que la présidente rapporte auprès de la direction et d'éventuels points d'organisation et de fonctionnement internes.

En fonction de la situation sanitaire, ces réunions ont lieu soit à la prison de Huy, soit en visioconférence.

Nous avons eu un moment d'échange constructif entre tous les membres de la commission et l'ensemble des directrices afin d'échanger sur le contenu du rapport annuel 2020. Ce moment est précieux, et nous avons programmé un nouvel échange autour du rapport 2021.

La présidente rencontre la direction de l'établissement une fois par mois. Ces rencontres ont été remplacées à deux reprises par des vidéoconférences. Lors de ces rencontres, nous échangeons sur des problématiques globales rencontrées dans l'établissement pénitentiaire. Les situations individuelles qui demandent un contact ou des explications de la direction, sont directement traitées par le commissaire du mois, soit lors de son passage dans l'établissement, soit par mail ou par téléphone.

1.3. Traitement des demandes des personnes détenues

Dans l'établissement de Huy, nous sommes interpellés de différentes manières. Les détenus nous interpellent soit directement dans un couloir, soit via la boîte aux lettres de la commission. Mais nous sommes aussi régulièrement interpellés par des agents pénitentiaires ou par la direction sur le cas particulier de l'un ou l'autre détenu. Cette bonne collaboration au sein de l'établissement nous permet d'avancer sur de nombreuses problématiques de manière plutôt efficace.

La prison de Huy a connu un lockdown en décembre 2021, du fait de la pandémie. Lors de ces périodes, nous n'avons pas pu rentrer dans l'établissement.

En 2021, nous avons été interpellé 71 fois par les détenus : 3 demandes relevaient de la sécurité, l'ordre et la discipline, 13 demandes relevaient des soins de santé, 22 des conditions de détention, 8 concernaient des contacts extérieurs et familiaux, 6 le régime et les activités, 14 le plan de détention et d'aménagement de la peine et enfin 3 demandes étaient d'ordre personnel.

2. L'établissement pénitentiaire concerné

Il s'agit d'une maison d'arrêt et de peine. L'aile A de la prison propose un régime ouvert, et l'aile B un régime fermé.

Le bâtiment de Huy a été construit au XIXème siècle. Il s'agit donc d'un bâtiment vieillissant ce qui compromet sa salubrité. Ce point sera traité au point 3.2 du présent rapport.

3. La surveillance

3.1. Thématiques principales relevées par la CdS

1. L'alimentation :

- Suite aux plaintes récurrentes des détenus en 2020, une enquête alimentaire a été faite en janvier, en mars et en août 2021 : plusieurs détenus ont reçu une feuille où inscrire le menu, les quantités et des commentaires (4 détenus en janvier - 1 en mars et 1 en août).

Remarques générales : les quantités sont suffisantes (objectivés par les commissaires lors de leur visites à midi) - le goût est bon (d'après les détenus et les AP qui reçoivent le même repas) - les repas arrivent souvent tièdes et le café est trop dilué. Cependant dans les projets d'investissements pour 2022, une attention particulière sera portée à la température des repas.

- Pour nous, le souci est que le menu n'est pas équilibré : trop de fritures et de mayonnaise (salade de légumes, de viande, de poulet)- pas de légumes le soir - 1 fruit par semaine et peu de dessert lactés (trop de pâtisserie très sucrée - en moyenne 5 fois par semaine).

- nombreuses plaintes au sujet de la distribution du pain qui se faisait une fois par semaine et non plus tous les jours. Les détenus se plaignaient que le pain moisissait ou séchait et était immangeable après 3 jours. Nous l'avons signalé à la direction. Le problème a été abordé lors de l'OCD de mai. Une solution a été trouvée : 2

distributions de pain par semaine et 1 baguette le dimanche. Plus de plaintes par la suite.

- L'enquête au niveau du régime végétarien a montré un manque de diversification du menu. Ceci a été réglé la semaine suivant l'enquête sans intervention de notre part et le menu végétarien comprend 5 types d'aliments différents. Plus de plaintes à ce sujet.

- Nombreuses plaintes de détenus qui n'avaient pas la possibilité de louer une taque de cuisson. La direction nous a informés que, vu la vétusté du système électrique, seules 20 plaques étaient autorisées (+ 4 lors du ramadan). Il y avait donc une liste d'attente. Une solution a été trouvée : grâce au subside "bien-être au travail" que l'E.P. a obtenu, une kitchenette va être aménagée dans l'aile A (20 détenus) avec un four, une cuisinière électrique, une machine à laver et un séchoir. Ceci permettra une certaine autonomie pour les condamnés et libérera les 20 plaques pour l'aile B. Certaines parties du système électrique devront être renforcées.

- En août 2020, plusieurs plaintes concernaient la cantine et nous en avons discuté avec la direction. Ceci était lié à un problème de personnel. L'organisation de la cantine a été revue en 2021. 2 servants sont employés 60 h par mois et payés par la caisse d'entraide pour préparer les cantines. Celles-ci sont vérifiées par les détenus sur base d'un double de leur feuille de commande avant d'être emportées. Plus de plaintes au sujet d'erreurs mais les prix élevés restent un vrai problème. Il y aurait de grosses différences entre E.P. Ceci est dû à l'absence d'un système généralisé pour les cantines. Les petites prisons sont défavorisées car elles trouvent difficilement un fournisseur qui accepte de livrer de petites quantités. L'E.P. travaille avec le Delhaize qui est plus cher que le Colruyt.

2. L'impact du Covid sur le plan de détention et les contacts extérieurs

- Les PS et CP ont été interdites jusque fin juin 2021, ce qui a eu un impact sur le plan de détention des détenus. Nous en avons discuté avec la direction. Celle-ci a octroyé, dans la mesure du possible, des permissions spéciales (1 a été acceptée et 2 refusées par la DGD).

- Face à l'interdiction de PS et CP, la direction a tenté de contourner le problème en fixant les dossiers au TAP espérant ainsi obtenir pour certains détenus un bracelet électronique.

Nous ne pouvons que louer l'ingéniosité de la direction qui n'a pas ménagé sa peine pour trouver des solutions face à une situation complexe et sur laquelle elle avait peu de prise. Nous avons communiqué cela auprès des détenus qui s'en plaignaient.

- Les visites à table ont eu lieu mais dans des conditions compliquées pour les détenus et les AP. Les enfants ont reçu de la direction des friandises (quand cela était permis) et des petits jeux à emporter pour compenser l'interdiction de contact avec leur papa et l'obligation de rester à table.

L'obligation en avril que ce soit le même visiteur durant 1 mois a posé des soucis à certains détenus (choix compliqué).

Les visites par vidéo ont eu du succès et étaient possibles tous les jours à la demande - durée 20 minutes. En novembre, un second ordinateur a été mis à disposition.

- Les VHS ont repris en juillet avec quarantaine à la clé. Cette autorisation a été très mal vécue par certains agents qui s'en sont plaints.

- nombreuses plaintes concernant l'absence de téléphone en cellule. Le câblage a été fait en mars mais les téléphones ont été inondés en juillet et ont dû être recommandés. ils ont été placés en décembre !

3. L'Organe de Concertation des Détenus

Nous avons interpellé plusieurs fois la direction car il n'avait pas encore été mis en place début 2021. C'était dû à une surcharge de travail de la direction, la directrice ayant été seule de longs mois.

L'OCD a été mis en place en mai. Nous avons demandé à y participer et nous y avons

été autorisés en tant qu'observateurs. Nous louons le fonctionnement de cet organe très respectueux des différents intervenants et qui a permis de régler plusieurs problèmes récurrents (pain, comptabilité, cantine) et expliquer d'autres problèmes (taques électriques)

4. Le personnel

- Les agents : Nombreuses plaintes du personnel en août et en novembre car l'absentéisme et les congés de maladie rendent l'organisation des équipes compliquées. Certains AP ont travaillé 15 jours d'affilée. La direction nous confirme que cette situation est problématique. Les agents en congé de maladie longue durée ou qui prennent leurs congés résiduels en fin de carrière ne sont pas remplacés. De plus, il manque 8,8 ETP sur un total de 65 ETP. 3 emplois Rosetta, attribués en novembre, auraient dû arriver en décembre mais ne sont toujours pas là en janvier 2022 alors que 2 font partie de la réserve de recrutement et doivent uniquement passer la visite médicale.

Au greffe, lors du départ à la pension d'un agent en janvier 2021, les 3 autres se sont mis en maladie pendant 1 mois. La situation s'est régularisée par la suite mais il manque toujours 1 ETP et un agent partira en congé avant son départ à la pension en décembre 2022.

A la comptabilité, il manque aussi un ETP. Par contre le service du personnel tourne très bien.

A l'accueil, l'agent est souvent seul et très sollicité. Même lorsqu'ils sont deux, ils sont dans l'incapacité de prendre leur pause repas et avale leur repas en répondant aux appels, ce qui est très inconfortable pour eux.

- La direction : la directrice adjointe est passée à mi-temps en septembre et quittera son poste en juin 2022 mais, vu qu'elle doit prendre ses congés, elle est partie fin décembre. Son remplacement, prévu en septembre 2021, n'a pas pu se faire suite à un problème au niveau du recrutement. La situation a été très compliquée à partir de septembre et la directrice est tombée malade en décembre. Nous avons alerté le CCSP en novembre de la gravité de la situation et de l'état d'épuisement de la directrice. La DGD nous a averti qu'elle prenait la situation au sérieux et agirait rapidement. La nouvelle directrice adjointe débute mi-janvier 2022 mais elle n'a aucune expérience comme directrice et doit encore être formée. Elle est en détachement jusqu'au 30 juin 2022. La situation reste donc très tendue.

- #### 5. Santé des détenus : nombreuses plaintes concernant le suivi médical même si la situation s'est améliorée suite à des changements dans l'équipe infirmière et à l'arrivée d'un nouveau médecin. Les infirmiers répondent rapidement à nos demandes d'informations. Nous arrivons néanmoins à collaborer avec un des médecins de l'équipe qui répond à nos interpellations. Il y a un souci de distribution de la méthadone. En semaine, elle devrait être distribuée par le médecin qui vient le matin car les infirmiers, étant indépendants, ne viennent pas à heure fixe. Un des médecins ne le fait pas. Cependant la situation reste compliquée vu le manque de collaboration tant du coordinateur médical que du coordinateur infirmier.

3.2. Thématique transversale de l'année 2021 :

L'infrastructure

D'une manière générale, l'infrastructure est très vétuste (bâtiment datant de 1871) et peu adaptée.

De nombreux petits locaux ont été réhabilités en local des cultes - local photos - local de rencontre avec le SAD - bureau du chef quartier et ne disposent pas de fenêtres. Le local du chef quartier, particulièrement exigü, est froid en hiver et très chaud en été. Les locaux des adjudants, du SAD et du SPS sont spacieux et ont une grande fenêtre.

Le vestiaire du personnel se résume à un couloir très étroit dont certaines armoires sont inaccessibles et il ne comporte pas de douche.

Il n'y a qu'un WC à l'entrée et il se trouve dans le bureau du portier.

Il y a 2 WC pour le personnel dans le cellulaire mais le WC dames se trouve dans le WC hommes et la douche est hors d'usage.

Il y a peu de cellules individuelles : 20 solos dans l'aile A - 30 duo dont 2 cellules au rez-de-chaussée de l'aile A qui sont rarement utilisés comme duo - 2 trio et 3 quatuor. Les cellules doubles sont très étroites. Le WC présent dans la cellule est séparé par un petit muret (pas de rideau) d'où pas d'intimité et passage des odeurs. Les fenêtres s'ouvrent ce qui facilite l'aération mais permet aussi aux détenus de jeter des détritüs dans la cour ce qui attire les rats. Une dératisation est prévue tous les 3 mois. Le téléphone a enfin été installé en cellule en décembre 21.

Il y a 6 douches dont une inutilisable (pour 85 détenus !) qui sont propres et pourvues de rideaux mais le bac est jaune et incrusté de calcaire. Il y a une baignoire qui ne fonctionne plus et sert de cendrier ! Le plafond, composé de plaques avec de l'amiante que les détenus soulevaient pour stocker des produits illicites, a été refait en mars 2021. Elles sont en nombre insuffisant par rapport au nombre de détenus qui n'ont droit qu'à 3 douches par semaine. Avec les mesures sanitaires en vigueur (désinfection des douches), il n'est plus possible de prendre une douche après une séance de bodybuilding. La direction a permis une douche rapide après le bodybuilding en février 2022.

La salle de visite est spacieuse et on y a installé récemment un billard.

La salle de body se situe dans l'ancienne chapelle et le sol n'est pas adapté à l'usage qui en est fait. Les accessoires sont nombreux et en bon état.

La VHS se compose d'une seule pièce sans fenêtre peu agréable.

Il y a 3 petits parloirs dans le couloir d'accès au cellulaire.

Le préau est entouré de murs et l'abri a été détruit par les détenus en 2020. Vu que l'EP se situe au centre de Huy, il y a de nombreux largages de drogues et de gsm via les jardins avoisinants et ce problème s'aggrave depuis quelques semaines.

La cuisine est spacieuse, très propre et bien équipée. La friteuse va être remplacée en 2022 et le four à vapeur en 2023.

Le linge de l'E.P. et des détenus est lavé au sein de l'E.P. car, vu le manque de personnel, il n'est plus possible de vérifier les sacs entrants et sortants. Cela a créé des tensions avec les détenus car du linge personnel a été abîmé lors des lessives. La direction s'est engagée à indemniser le détenu.

La situation s'améliorera lors de l'aménagement de la kitchenette à l'aile A car les 20 détenus pourront gérer leur linge. Cela diminuera d'autant la pression sur la buanderie.

Le circuit électrique de la buanderie est défectueux et va être renforcé. Toute l'installation électrique ainsi que les extracteurs de fumée sont non conformes et représentent un réel danger pour le personnel et les détenus. Malgré cela, le personnel technique s'efforce de maintenir des conditions d'exploitation conformes à la législation. Il n'y a pas de registre de sécurité.

Les portes extérieures de l'EP permettant l'accès du fourgon cellulaire pour les déplacements vers le Palais ont été électrifiées mais, vu l'absence de caméras, elles doivent être manœuvrées manuellement. Le bloc électrique les rend beaucoup plus lourdes et dangereuses

à manipuler. Des travaux sont en cours pour solutionner ce problème.

Grâce à un subside dans le cadre de l'appel à projet "Bien-être au travail", l'EP va pouvoir effectuer de petits travaux de rénovation : rafraîchissement des bureaux administratifs et du couloir d'entrée - de la salle de visite et de la VHS - création d'une kitchenette à l'aile A avec four, cuisinière, machine à laver et séchoir - création d'un vestiaire avec douche pour le personnel et aménagement du mess en un espace convivial avec kitchenette et salle pouvant servir de salle de réunion - mise aux normes de la buanderie et renforcement du circuit électrique de l'aile A.

La direction cherche aussi des subsides pour passer à l'éclairage LED et espère une rénovation complète du circuit électrique et éventuellement la remise en route du système de cogénération en panne depuis de nombreuses années.

4. Le droit de plainte

Pour cette année 2021, dans cet EP, 3 plaintes ont été notifiées;

- 2 plaintes partiellement ou totalement irrecevables
- 1 abandon de plainte

5. Les trois principales conclusions et recommandations de la CdS pour l'année 2021

Conclusions :

- La vétusté des infrastructures qui affecte le bien-être des détenus et du personnel
- Le manque de personnel qui, s'il n'affecte pas d'office les détenus car tant la direction que les adjudants tentent d'y pallier, entraîne un épuisement généralisé de la direction et du personnel et une atmosphère tendue susceptible de créer des incidents
- Le suivi médical et la distribution à heure fixe de la méthadone

Recommandations :

- Obtenir de la Régie des Bâtiments un projet pour l'établissement : va-t-il être rénové et cette rénovation a-t-elle du sens ou va-t-il être abandonné ? La situation actuelle est usante et déprimante tant pour la direction que pour le personnel qui travaille dans de très mauvaises conditions sans perspectives d'amélioration.
- Insister auprès de la Direction centrale pour obtenir un cadre complet de manière à éviter l'épuisement de la direction et du personnel
- Rencontrer le médecin coordinateur pour trouver un canal de communication efficace et une solution pour la distribution à heure fixe de la méthadone

6. Principaux défis de la CdS et principaux axes de travail pour l'année 2022 :

Les subsides obtenus dans le cadre du "Bien-être au travail" vont être utilisés en 2022. Il importera d'en suivre l'exécution et de vérifier qu'ils améliorent réellement la salubrité du bâtiment et ont un réel impact sur les détenus et le personnel.

Rencontrer l'équipe médicale pour assurer une communication efficace au service du détenu
Vérifier ce qui est mis en place pour assurer une meilleure sécurisation du bâtiment face aux
largages venus de l'extérieur.